

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 5 octobre 2017, à 20h15

Présidence Mme Christine VALLELIAN, Présidente

Vice-Présidence M. Manuel HURNI, Vice-Président

Présents-es pour le Conseil général, 46 membres, dont ceux nommés ci-dessus

Mmes/MM. Milan ANDRIC – Milica ANDRIC — Jacqueline BALMAT – Valentin BARD – Nicole BARDET – Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET – Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI – Vincent BRODARD – Eric BUCHMANN – Stéphanie CHOFFLON – Simon CODOUREY – Nicolas DAFFLON – Charles DECRIND – Achille DEILLON – Didier ECOFFEY – Roxane ECOFFEY – Thierry ECOFFEY – Corinne FINGER – Patrice GEINOZ – Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Denis GRANDJEAN – Corine HELFER – François HELFER – Bernard JAQUET – Philippe JORDAN – Sami LAMHANGAR – Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Angela PITTET – Jean-Yves PYTHON – Sébastien RODI – Thierry ROPRAZ — Thierry SCHMID — Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Stefan TRÜMPLER – Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR, Conseillers généraux

Excusés pour le Conseil général

M. Philippe AYER - Ophélie BRODARD - Nicolas SALAMIN - Christophe SCHMOUTZ, Conseillers généraux

Présents pour le Conseil communal, 9 membres

M. Dominique BUTTY, Syndic
M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
Mme Micheline POULIN, Conseillère communale
MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE – Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER
Conseillers communaux

pour l'Administration communale

M. Yves BARD, Secrétaire communal
M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances

Rédacteur M. Yves BARD, Secrétaire communal

Dactylo Mme Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

*« Chères et chers collègues Conseillères générales et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

« Bonsoir. Ce soir, présentation de la planification financière et demande de crédits au menu de cette séance.

Nous voici en automne.

C'est la saison des couleurs chaudes où les arbres se parent de rouge, de jaune et d'orange et où le climat est encore très doux. « L'automne est le printemps de l'hiver », disait le peintre Henri de Toulouse-Lautrec.

L'automne, saison des gourmets.

Les gourmets savent que l'automne est la saison idéale pour déguster les champignons, les pommes, les raisins, les poires et les marrons chauds... la chasse... et participer aux vendanges.

L'automne, période des plantations.

L'automne, c'est également la saison où les jardiniers préparent le printemps. En effet, leurs efforts déployés en automne seront récompensés par la renaissance éclatante des jardins dès le mois d'avril, et pour toute la belle saison.

Pour nous aussi, il est temps de planifier, de semer, de faire des budgets, d'étudier des dossiers, d'évaluer les crédits, de se soucier des diverses questions des habitants afin de pouvoir récolter au mieux pour notre ville et pour nos citoyens.

Commençons ce bel automne dès ce soir.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, à savoir

- M. Yann-Ivain BEFFA pour le Parti Socialiste, en remplacement de M. Olivier ELTSCHINGER, démissionnaire ;*
- Mme Angela PITTET, pour le Parti Les Verts, en remplacement de Mme Fanny LUDI, démissionnaire.*

Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction, je leur demande de se lever et vous prie de bien vouloir les applaudir. »

« Applaudissements. »

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- M. Philippe AYER.
- Mme Ophélie BRODARD.
- M. Nicolas SALAMIN.
- M. Christophe SCHMOUTZ.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **46 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que le rapport du Conseil communal (analyse synthétique de la mise à jour de la planification financière de la Commune de Romont) ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Elle remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur intervention, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension de leurs interventions.

Elle rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2017.
2. Présentation de la planification financière.

3. Demandes de crédits de

- 3.1. CHF 130'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public.
- 3.2. CHF 60'000.00 pour la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL).
- 3.3. CHF 120'000.00 pour les travaux de sécurisation du bâtiment de l'Administration communale, Rue du Château 93.

4. Elections

- 4.1. D'un-e membre au Bureau du Conseil général.
- 4.2. D'un-e membre suppléant-e au Bureau du Conseil général.
- 4.3. De deux membres à la Commission d'aménagement.
- 4.4. D'un-e membre à la Commission financière.

5. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017

La lecture du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 n'est pas demandée.

Ce document ne suscitant ni correction ni remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017.

2. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

cf annexe 1 : présentation de la Société BDO

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES qui donne lecture du rapport du Conseil communal (lecture des résultats et analyse synthétique de la mise à jour de la planification financière de la Commune de Romont).

En complément au rapport du Conseil communal joint à la planification, **M. Jean-Denis CORNU** ajoute ce qui suit :

«La Constitution du Canton de Fribourg du 16 mai 2004 stipule que les communes établissent une planification financière. La législation sur les communes précise, en son art. 86D Plan financier :

¹La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

²Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la Commission financière.

³ Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général.

Dans son Règlement d'application, à l'art. 43C, il est précisé que le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, prenant notamment en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables.

Contrairement aux comptes de fonctionnement et des investissements, le Conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le Conseil communal, il en prend acte.

La mise à jour de la planification financière 2017-2021 de la Commune de Romont a été établie avec le concours de la Société fiduciaire BDO, à l'instar de la pratique des années antérieures.

Le Conseil communal a soumis son document à la Commission financière et en a discuté avec elle en séance du 19 septembre dernier, qui l'a préavisé favorablement. Par la suite, la planification a été approuvée par le Conseil communal et ce soir, nous avons demandé à M. METTRAUX, de la Société fiduciaire BDO, de venir vous la présenter en détail.

Sans plus tarder, je donne la parole à M. METTRAUX que je remercie encore pour l'excellent travail effectué en collaboration avec l'Administration des finances communales et pour le professionnalisme qu'il a démontré lors de nos précédentes rencontres ».

Au moyen d'une présentation PowerPoint, **M. METTRAUX** commente en détail cette planification (cf annexe 1).

M. Achille DEILLON s'étonne de la part attribuée à la contribution immobilière. La variation entre 2017 et 2021 est de CHF 100'000.00 alors que la contribution se situe à un taux de 3 ‰. Compte tenu des nombreux projets en cours, cette estimation lui paraît faible.

M. METTRAUX a pour habitude de faire preuve de prudence. Il préfère se montrer un petit peu plus pessimiste qu'optimiste. La contribution immobilière a été analysée sur la base des chiffres suivants :

- CHF 1'900'000.00 en 2014
- CHF 2'957'000.00 en 2015
- CHF 2'594'000.00 en 2016.

Un décalage a eu lieu entre les années 2014 et 2015. Pour cette raison, il a été tenu compte d'une moyenne en y intégrant une légère progression. S'il existe d'importants projets en cours, nous aurions pu ou dû tenir compte de cet élément dans la planification. Dans une planification financière, nous devons nous baser sur les éléments qui sont connus. Si l'année

prochaine, des projets sont réalisés ou en cours de réalisation, alors nous pourrions revoir la chose à ce moment-là et nous pourrions avoir une autre vision et une autre sensibilité.

Mme la Présidente remercie M. CORNU pour ses explications et M. METTRAUX pour son excellente présentation et pour le développement de cette planification financière.

« *Applaudissements.* »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corine HELFER**, Présidente de la Commission financière.

«La Commission financière tient à remercier particulièrement M. METTRAUX, de la Société fiduciaire BDO, qui s'est déplacé en introduction de notre séance avec le Conseil communal pour une présentation de la mise à jour de la planification financière.»

La Commission financière a étudié le plan financier lors de sa séance du 12 septembre et une discussion ouverte a pu avoir lieu dans un premier temps avec M. METTRAUX et ensuite avec le Conseil communal et le Caissier, M. Gabriel GILLIERON, en date du 19 septembre. Nous remercions également le Conseil communal et son Administration pour le travail accompli.

La Commission financière salue l'introduction du rapport du Conseil communal en présentation de la planification financière. Consciente que cette planification n'est pas un budget mais un outil de gestion et un tableau de bord servant de support à la stratégie financière, il n'en demeure pas moins que certains investissements majeurs sont nécessaires au fonctionnement de notre commune. Ceux-ci auront des effets sur notre dette et nos comptes de fonctionnement, de même que le poids des charges liées aux frais financiers des constructions du district.

C'est en collaboration avec le Conseil communal que nous suivrons l'évolution de la marge nette d'autofinancement ainsi que les projets d'investissements, afin de maintenir une situation financière saine pour notre Commune.

Je remercie le Conseil communal pour sa collaboration jusqu'alors. En date du 19 septembre, nous avons donc préavisé favorablement cette planification ».

Mme la Présidente remercie **Mme HELFER** pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de M. Christophe GIRARD, pour le Groupe PDC

« Réuni en séance le 2 octobre, le Groupe PDC s'est penché attentivement sur la mise à jour et l'analyse de la planification financière 2012-2021 réalisées par la Société fiduciaire BDO.

Tout d'abord, il est important de préciser qu'une planification financière n'est pas un budget mais une projection permettant une vision à moyen/long terme.

Cependant, il n'en reste pas moins un outil utile et intéressant pour une gestion maîtrisée des biens de la Commune.

Sans entrer dans les détails, force est de constater que cette planification laisse apparaître des indicateurs pertinents tant positifs que négatifs et doivent permettre au Conseil communal de non seulement administrer mais surtout d'anticiper, de décider et d'entreprendre en toute connaissance de cause.

Sur la base de ces indicateurs, le Groupe PDC invite, dès aujourd'hui, le Conseil communal à :

- *définir ses priorités dans les investissements ;*
- *définir le plafond d'endettement ;*
- *réfléchir comment gérer et maîtriser les investissements futurs ;*
- *réfléchir aux économies possibles ;*
- *rechercher des solutions de revenus nouveaux autres que la simple augmentation des impôts.*

Ce sont autant de défis que le Groupe PDC et la population de Romont attendent d'un Exécutif et nous l'en remercions par avance ».

2. Intervention de M. Vincent BRODARD, pour le Groupe socialiste

« Le Groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la planification financière 2017-2021 de la Commune de Romont.

Tout d'abord, nous remercions la Société BDO pour la rédaction de ce document, ainsi que M. METTRAUX pour ses explications claires et détaillées sur cette mise à jour.

Il ressort notamment de ce document que les investissements planifiés pour 2016 n'ont pas tous été réalisés, et que l'évolution de la population n'a pas été aussi forte que prévue. Ce n'est pas surprenant, mais c'était plutôt inquiétant pour la suite.

Certes, cela donne à l'évolution des finances communales une image moins catastrophique que celle ayant plané sur la campagne référendaire contre le Centre sportif de Bossens, mais c'est aussi le reflet d'une certaine stagnation de l'activité et peut-être d'un manque d'attractivité de la Commune.

En ce qui concerne l'évolution des recettes fiscales, les perspectives vont sans doute vers une augmentation du taux des impôts communaux, mais nous nous sommes quand même un peu étonnés des chiffres de l'évolution des recettes des impôts pour personnes morales, en forte baisse dès 2020. Comme on vient de l'entendre, il paraît que c'est dû à l'introduction de la RIE III, mais comme les incertitudes sont encore très nombreuses dans ce dossier, nous nous permettons de mettre quelque peu cette hypothèse en doute.

Les investissements très conséquents et nécessaires qui nous attendent justifient la prudence qui a caractérisé et influencera encore la gestion communale.

Il faut cependant garder à l'esprit qu'une collectivité locale, ce n'est pas seulement des chiffres, des comptes de recettes et dépenses ou des bilans. Ce sont aussi des prestations

sociales et culturelles ou sportives, ce sont des emplois, ce sont des infrastructures et des locaux.

Les Socialistes du Conseil général continueront donc de s'engager pour la cohésion sociale et la qualité de vie dans notre Commune».

3. Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour le Groupe Les Verts

« Le Groupe Les Verts s'est retrouvé le 25 septembre dernier pour prendre connaissance de la planification financière de la Commune de Romont pour les années 2018 à 2021. Nous remercions la Société fiduciaire BDO et le Conseil communal pour l'établissement de ce document.

Comme l'année dernière, nous constatons que les investissements prévus restent importants, avec notamment la réalisation de la nouvelle école primaire. Il est clair que le coût final de ce bâtiment, estimé à 30 millions de francs, a un impact conséquent sur les finances communales qui se présentent sous un jour peu réjouissant.

En effet, les différents indicateurs présentés ne promettent pas un avenir financier très rose et si la Commune souhaite retrouver un équilibre fiscal, le Conseil communal se trouvera dans l'obligation d'augmenter les impôts, de revoir les divers investissements prévus et de faire des choix.

Pour le Groupe des Verts, la mobilité douce et les transports publics doivent être favorisés davantage. En effet, le parking souterrain du Poyet, prévu à hauteur de CHF 6'300'000.00, ne nous semble pas être une priorité pour les prochaines années. La Commune devrait plutôt se demander comment réduire de manière durable le flux de véhicules au centre-ville, afin de s'épargner cette dépense. Mettre en place des infrastructures pour piétonnes et piétons, ainsi que pour les cyclistes est, en effet, nettement moins cher.

Nous réitérons notre regret de l'année dernière, à savoir que les projets de nature environnementale soient absents de la planification. Ces projets, comme par exemple la revitalisation des cours d'eau, sont toujours largement subventionnés par le Canton et par la Confédération et constituent une plus-value pour notre chef-lieu, tant pour les habitantes et habitants de Romont et des environs que pour les touristes de passage ».

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** rappelle que, selon l'art. 10 lettre r de la Loi sur les Communes, « le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour ».

Ainsi, ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil général.

Mme la Présidente remercie dès lors le Conseil communal pour la présentation de cette planification financière.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 130'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mme la Présidente passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère de l'EDILITE, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corinne FINGER**.

«Réunie en séance les 12 et 19 septembre dernier, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 130'000.00 pour la dernière étape de l'assainissement de l'éclairage public.»

Le Conseil communal ayant répondu à ses questions et pris en compte ses remarques, la Commission financière a accepté cette demande à l'unanimité et vous demande d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

La discussion de portée générale n'est pas utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 130'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

3.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 60'000.00 POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Mme la Présidente passe la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Alain BOSSON**

«Lors de ses séances des 12 et 19 septembre dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la révision générale du plan d'aménagement local.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, pour le Groupe PLR

« Dans sa séance de préparation, le Groupe PLR a apprécié votre message concernant cet objet. Les changements d'affectation prévus lui paraissent cohérents en regard des différents projets à réaliser ou en passe de l'être.

Il s'est arrêté plus longuement sur le changement d'affectation prévu En Bouley, changement susceptible de permettre une exploitation plus intensive de cette parcelle à des fins publiques.

Il constate que ces modifications ne peuvent aboutir sans un travail conséquent et il encourage le Conseil communal à mener à bien ce dossier en lui accordant son soutien au crédit demandé ».

2. Intervention de Mme Nicole BARDET, pour le Groupe Les Verts

« Le Groupe Les Verts a pris acte avec intérêt de cette demande de crédit lors de sa séance de préparation. Les thématiques sur lesquelles le Canton demande des compléments sont les points noirs connus de l'aménagement du territoire à Romont :

- *La mobilité.*
- *Le stationnement.*
- *Les zones à bâtir.*
- *Le réaménagement de la vieille-ville.*

Cela fait maintenant plus de deux législatures que le Conseil communal élude ces problèmes plutôt que de les empoigner à bras le corps. Or les solutions sont connues (par exemple le réaménagement de la vieille-ville, la zone 30 km/h dans les quartiers, etc.). Et la population attend avec impatience que le Conseil communal passe à la réalisation, et de préférence encore durant cette législature.

Pour ce qui est des zones d'intérêt général (ZIG), le Groupe Les Verts déplore le manque de vision d'ensemble du Conseil communal. Plutôt que de développer un véritable concept pour le sport, il se limite à réitérer les erreurs du passé en dispersant ses infrastructures sans cohérence. Simple rénovation à Bossens et maintien du terrain de foot du Glaney, plutôt que la construction d'un vrai centre sportif intercommunal, voire régional, sur un site vraiment cette fois approprié. Tout cela alors que la Commune voisine de Siviriez n'avance pas avec son propre centre sportif et qu'une fusion avec Billens et Mézières reste une perspective inéluctable...

La modification de la zone d'intérêt général d'En Bouley paraît donc d'autant plus inopportune dans ce contexte de révision générale du PAL. Elle est d'autant plus surprenante que la mise à l'enquête actuellement en cours pour ce changement précise qu'il s'agit d'y construire la nouvelle école initialement prévue à la Condémine.

Se refusant manifestement toujours à une réflexion globale de ces zones d'intérêt général, le Conseil communal pourrait bien priver nos enfants d'une zone sportive également utilisable régulièrement par les écoles et facilement accessible.

Le planning de cette modification paraît d'autant plus mal choisi que la question de la mobilité et du stationnement aux abords du Bicubic et du Cycle d'Orientation n'est toujours pas réglée. A vu de la planification financière qui nous a été soumise ce soir, le réaménagement de la Route d'Arruffens n'est pas prévu pour cette législature et, dans ce contexte, il paraît d'autant moins opportun d'y ajouter encore une école primaire.

Le Groupe Les Verts déplore le manque de vision du Conseil communal sur ce dossier.

Toutefois, conscient que le crédit soumis au Conseil général concerne l'aboutissement tant attendu du PAL et non les seules zones d'intérêt général (ZIG), le Groupe Les Verts approuve cette demande de crédit ».

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 60'000.00 POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL).

3.3 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 120'000.00 POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DU BATIMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, RUE DU CHÂTEAU 93

Mme la Présidente passe la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corine HELFER**.

«La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de sa séance du 12 septembre 2017 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 19 septembre dernier.

La Commission financière a débattu sur le fait que le montant de CHF 19'700.00 relatif au salaire de l'agent de sécurité et déjà dépensé fasse partie intégrante de la demande de crédit et qu'il sera amorti. Il s'agit là d'une dépense de fonctionnement qui n'a pas à avoir de répercussion sur les prochains exercices. Nous espérons que cette exception en restera une.

Suite au débat et aux explications fournies par M. GILLIERON et le Conseil communal, la Commission financière a choisi de soutenir le Conseil communal et de respecter son choix dans la présentation de ce message.

C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de ce message et propose au Conseil général d'en faire de même ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

La discussion de portée générale n'est pas utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 120'000.00 POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DU BATIMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, RUE DU CHÂTEAU 93.

4 ELECTIONS**4.1 ELECTION D'UN-E MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

Suite à la démission de Mme Fanny LUDI de son poste de Conseillère générale et par conséquent du Bureau du Conseil général, un membre doit être nommé pour assurer son remplacement au sein du Bureau, pour le Groupe Les Verts.

Sur proposition du Parti Les Verts, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Nicole BARDET**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions ont été modifiées au 1^{er} juillet 2015 et sont les suivantes :

*Art. 46**1*

Sous réserve de l'al. ^{1bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'al. ¹ ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

MME NICOLE BARDET EST ELUE TACITEMENT MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

« *Applaudissements...* ».

Mme la Présidente félicite Mme BARDET et lui demande si elle accepte son élection.

Mme Nicole BARDET déclare accepter son élection et remercie le Conseil général.

4.2 ELECTION D'UN-E MEMBRE SUPPLEANT-E AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Compte tenu du fait que Mme Nicole BARDET vient d'être élue membre du Bureau du Conseil général, un membre doit être nommé en qualité de suppléant-e au sein du Bureau, pour le Groupe Les Verts.

Sur proposition du Parti Les Verts, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Ophélie BRODARD**.

La même procédure est applicable que pour la précédente élection.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

MME OPHELIE BRODARD EST ELUE TACITEMENT SUPPLEANTE DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

Mme Ophélie BRODARD étant excusée pour la séance de ce soir, elle a été contactée au préalable et a déclaré accepter cette fonction. Elle remercie le Conseil général.

« *Applaudissements...* ».

4.3 ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Suite à la démission de Mme Fanny LUDI de son poste de Conseillère générale et par conséquent également de sa fonction de membre de la Commission d'aménagement, un membre doit être nommé pour assurer son remplacement au sein de cette Commission, pour le Groupe Les Verts.

D'autre part, Mme Pascale ZERMATTEN, qui se porte candidate pour siéger au sein de la Commission financière, souhaite quitter son siège à la Commission d'aménagement.

Deux postes sont ainsi à repourvoir au sein de la Commission de l'aménagement.

Le Bureau a reçu les candidatures suivantes :

- **Mme Ophélie BRODARD** pour le Groupe Les Verts.
- **M. Yann-Ivain BEFFA** pour le Parti Socialiste.

La même procédure est applicable que pour les précédentes élections.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

MME OPHELIE BRODARD ET M. YANN-IVAIN BEFFA SONT ELUS TACITEMENT MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

Mme Ophélie BRODARD étant excusée pour la séance de ce soir, elle a été contactée au préalable et a déclaré accepter cette fonction. Elle remercie le Conseil général.

M. Yann-Ivain BEFFA déclare également accepter son élection et remercie à son tour le Conseil général.

Mme la Présidente félicite Mme Ophélie BRODARD et M. Yann-Ivain BEFFA pour leur élection en qualité de membres de la Commission d'aménagement.

« Applaudissements... ».

4.4 ELECTION D'UN-E MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE

Suite à la démission de M. Olivier ELTSCHINGER de son poste de Conseiller général et par conséquent de sa fonction de membre de la Commission financière, un membre doit être nommé pour assurer le remplacement du prénommé au sein de cette Commission, en qualité de représentant du Parti Socialiste.

Le Bureau a reçu de la part du Parti socialiste la candidature de **Mme Pascale ZERMATTEN**.

La même procédure est applicable que pour les précédentes élections.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

MME PASCALE ZERMATTEN EST ELUE TACITEMENT MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

Mme la Présidente félicite Mme ZERMATTEN et lui demande si elle accepte son élection.

Mme Pascale ZERMATTEN déclare accepter son élection et remercie le Conseil général.

« Applaudissements... ».

5 DIVERS

5.1 BATIMENTS SCOLAIRES - TEMPERATURE DANS LES SALLES DE CLASSE – REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL

INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DU DICASTERE DES ECOLES

« En réponse à la question de M. SALAMIN concernant les températures dans les salles de classe, nous pouvons répondre que des consignes strictes ont été envoyées à chaque enseignant car en cas de fortes chaleurs, il fait chaud partout dans les pavillons comme dans les salles de classe des bâtiments de la Ville et de la Condémine.

Ces consignes sont les suivantes :

- *Créer des courants d'air la nuit.*
- *Laisser les stores fermés.*
- *Fermer les fenêtres pendant la journée.*

Pour les températures dans les classes en cas de grand froid, les mesures suivantes ont été prises :

Les pavillons sont équipés, dès l'achat :

- *De fenêtres doubles en remplacement des fenêtres à simple vitrage garantissant ainsi une meilleure isolation.*
- *De radiateurs de 1088 Watts reliés au chauffage à mazout du bâtiment principal, en remplacement des radiateurs électriques.*

De plus, le brûleur de la chaudière a été changé afin d'assurer la puissance nécessaire suite à l'ajout de pavillons.

Des contrôles de température sont effectués l'hiver et la température se situe entre 20 et 21 degrés, ce qui se situe dans les normes pour des salles de classe».

5.2 TOUR A BOYER – MISE EN PLACE D'UNE FONTAINE

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA CULTURE

« Depuis fort longtemps déjà, une fontaine, un point avec de l'eau potable à disposition était souhaité à la Tour à Boyer. J'ai ce soir le très grand plaisir de pouvoir vous annoncer que tel est le cas.

Suite à une collaboration entre la Fondation Marie-Anne Schmoutz en l'honneur de la Bienheureuse Loyse de Savoie et la Commune de Romont, une oeuvre d'art avec comme

symbole principal l'eau jaillissant de quatre blocs de pierre représentant quatre tours de la Ville de Romont a été imaginée, dessinée et sculptée par l'artiste bien connu André Sugnaux.

Cette oeuvre a été entièrement financée par la Fondation Marie-Anne Schmoutz que je tiens ici à remercier chaleureusement. La construction de cette oeuvre d'art a été le fruit de nos « artistes maison », le personnel de l'édilité, dont vous pouvez admirer tout au long de l'année les réalisations, la dernière en date étant le réaménagement total du jardin public se situant à l'arrière du bâtiment de l'Administration communale.

Je voudrais les remercier et les féliciter pour leur magnifique travail de tous les jours pour la mise en valeur notre belle cité de Romont.

Bravo et merci à tous.

Mme le Présidente remercie M. PERRIER pour cette bonne nouvelle.

5.3 GESTION DES DECHETS

INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA VOIRIE

« A la question de Mme Fanny LUDI du 6 octobre 2016 sur ce que la Commune compte faire pour que ses citoyens diminuent leur consommation et leurs déchets, voici ce que l'on peut dire :

Tout d'abord, la Commune de Romont est toujours en train de réfléchir à une réorganisation de la gestion des déchets communaux. Faut-il garder la taxe au sac ou passer à la taxe au poids ? Quel est l'emplacement idéal pour la déchetterie ? De plus, nous vous rappelons que, sur la dernière page de l'info-déchets se trouve la règle des « 4 R », à savoir :

- *Refusez tout objet ou emballage inutile.*
- *Réduisez vos acquisitions pour éviter le gaspillage.*
- *Réutilisez ce qui peut l'être (acheter d'occasion, louer, partager, revendre, donner).*
- *Recyclez tout ce qui est collecté.*

Pour les personnes intéressées, la Bibliothèque dispose également de livres sur le sujet :

- *Les zenfants zéro déchet, ze mission, par Jérémie Pichon et Bénédicte Moret.*
- *Famille presque zéro déchet, ze guide, des mêmes auteurs.*
- *Zéro déchet, de Béa Johnson.*
- *Le scénario zéro waste 2.0 (zéro déchet, zéro gaspillage), ouvrage d'un collectif.*

Finalement, dans le cadre de la Cité de l'Energie, la Commission de l'Energie a aussi organisé une collecte de vélos inutilisés en faveur de l'Association Velafrica lors de la dernière foire du printemps. A la suite du succès de cette action, le Conseil communal a décidé de mettre à disposition un point de collecte pour vélos usagés à la déchetterie. Rappelons aussi l'action « Coup de balai » mise sur pied chaque année.

Enfin, toute personne peut aussi devenir membre de l'Association Zero Waste Switzerland en se rendant sur le site Internet de ladite Association ».

5.4 ENTRETIEN DE L'INTRA-MUROS

INTERVENTION DE MME STEPHANIE CHOFFLON-PITTET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE PARTI PDC

« Le Groupe PDC a été contacté par des citoyennes et citoyens au sujet de l'entretien de l'intra-muros : herbes folles, pavés déchaussés, trottoirs défoncés et drapeaux élimés donnent une piètre image de la vieille-ville. Le Groupe PDC comprend et partage ces constats.

S'il est impatient de pouvoir bientôt disposer des informations relatives au concept de l'intra-muros, il souhaite néanmoins interpeller le Conseil communal au sujet de l'entretien courant de notre chère Cité.

A l'avenir, le Groupe PDC demande donc au Conseil communal de prendre un soin tout particulier de l'intra-muros et de l'extra-muros, et de prendre en compte le sujet de l'embellissement dans ses futures réflexions».

5.5 TABLE A LANGER DANS LES LIEUX PUBLICS

INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE

En préambule, **Mme BARDET** remercie M. BUSSARD pour sa réponse.

« Lors d'un voyage en Finlande cet été, j'ai été frappée par l'effort fait dans ce pays en faveur des parents et de leurs jeunes enfants.

Tous les bâtiments publics, musées, gares, restaurants, centres commerciaux ou de loisirs mettent une table à langer à disposition des parents.

Dans les bâtiments plus anciens, la table à langer est souvent dans les WC dames. Preuve de l'évolution du rôle des papas, dans les bâtiments plus récents, on en trouve aussi une dans les WC hommes. De plus en plus, sans doute aussi pour éviter le coût d'un doublon, la table à langer est dans le WC accessible aux personnes handicapées. Plus rarement, on les trouve dans un local spécifique qui permet aussi aux mamans d'allaiter en toute tranquillité dans un cadre plus agréable que les WC publics.

Le Conseil communal pourrait-il :

- *Équiper les bâtiments communaux ouverts au public de tables à langer ?*
- *Demander aux Associations intercommunales, dont la Commune de Romont fait partie, d'en équiper leurs bâtiments ?*
- *Encourager les restaurants et autres établissements publics romontois à s'équiper eux aussi d'une table à langer ? ».*

5.6 PARC PUBLIC D'ARRUFFENS - ETAT

INTERVENTION DE MME ANGELA PITTET, CONSEILLERE GENERALE

« Plusieurs parents ainsi que moi-même, maman de deux enfants en bas âge, nous déplorons l'état du parc public d'Arruffens.

En effet, l'accès et les chemins sont difficilement praticables pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. D'autre part, le parc est très discret. Bien qu'il soit public, il donne l'impression d'être réservé uniquement aux habitants d'immeubles jouxtant le parc. Très peu de personnes le connaissent car il n'y a rien qui signale son existence ni son accès.

Cette faible notoriété favorise hélas la fréquentation de certaines personnes peu scrupuleuses laissant des déchets de mégots de cigarettes et de bouteilles en verre.

Le parc public d'Arruffens est pourtant un lieu très agréable, car les aires de jeux sont vastes et les nombreux arbres donnent un ombrage bienvenu l'été.

Afin de favoriser l'épanouissement social et moteur de nos enfants, nous souhaiterions vivement que la Commune envisage des mesures de rénovation, de nettoyage et d'actualisation de cette place de jeu. Il est en effet dommage que seuls les enfants de la colline aient droit à un parc comme celui de la Tour à Boyer.

Le Conseil communal peut-il donc améliorer l'accès actuel pour l'adapter aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite et remettre en état les chemins internes ?

Pourrait-il aussi sécuriser les jeux actuels en les rénovant et peut-être en ajouter d'autres ?

L'installation d'un cendrier aux poubelles présentes serait également judicieuse afin de proposer une alternative aux fumeurs à jeter les mégots au sol.

5.7 PROJET DE NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE - SITUATION

INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL

« Lors de la présentation de la planification, tout à l'heure, nous avons entendu parler de l'importance future que va avoir le projet de l'école primaire. Je demande ainsi au Conseil communal où en est ce projet».

REPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL, CHEF DU PROJET « NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE »

« Une nouvelle réflexion s'est faite par le Conseil communal pour essayer de trouver une solution pouvant être extensible par rapport à l'école, pour éviter d'avoir des points sportifs et des écoles multiples. Le Conseil communal a retenu le secteur « En Bouley-Arruffens ».

Une étude de faisabilités est en cours pour étudier les éventuelles synergies possibles avec le Cycle d'Orientation de la Glâne comme pour la piscine et les halles de gymnastique, et

également avec la Fondation Handicap Glâne qui s'apprête également à construire de nouveaux locaux dans le quartier.

Le Conseil communal espère pouvoir fournir des informations plus complètes et plus précises lors de la séance du Conseil général du mois de décembre ».

5.8 CENTRE DE SPORT DE BOSSENS

INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE « LES VERTS »

« Ayant pris connaissance du résultat du vote du 21 mai 2017 sur le référendum sur le centre sportif de Bossens et ayant vu, dans la planification financière, les investissements prévus pour les années 2018 et 2019, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil communal :

- 1. Lors de la campagne, le flyer des partisans du OUI, ainsi qu'une lettre de lecteur de M. Pierre RICHOSZ, soulignaient l'importance de ces infrastructures pour les écoles, pour l'organisation des journées sportives. Nous souhaitons savoir combien d'heures de sport pour les écoles sont prévues à Bossens par année scolaire pour ces prochaines années.*
- 2. Lors de ces journées de sport pour les écoles, il faudra bien évidemment transporter les élèves à Bossens. Comment ces transports sont-ils prévus ? Quels en seront les coûts ? Et qui les portera ?*
- 3. Le centre sera-t-il loué par le Cycle d'Orientation ? Si oui, combien la location rapporterait-t-elle ? Si non, pour quelles raisons ?*
- 4. Si la zone En Bouley passe de zone d'intérêt général 2 à zone d'intérêt général 1, il n'y aura plus, sur le territoire de la Commune de Romont, d'emplacement pour une nouvelle zone de sport. De plus, les différentes zones d'intérêt général 2 seront très éparpillées sur le plan communal. Où la Commune compte-t-elle construire d'éventuelles nouvelles infrastructures sportives, ce qui sera nécessairement le cas avec l'augmentation de la population prévue ces prochaines années ? ».*

5.9 PROJET DE NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE ET ANCIEN PROJET « ZELDA »

INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts s'interroge sur la manière dont a été géré le projet ZELDA. Les informations données à ce jour par l'Exécutif communal sont lacunaires et peu convaincantes.

On ne sait pas trop si le projet était finalement trop cher ni pourquoi. Le Bureau d'architecture ayant laissé entendre dans la presse que le coût n'était pas la cause de l'abandon du projet.

En effet, lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016, M. BUTTY avait exposé que le coût du bâtiment était estimé à 34 millions de francs initialement. Avec les requêtes de modifications suite à la consultation des utilisateurs des bâtiments scolaires, le projet a été estimé à 32,5 millions de francs, avec une marge d'erreur de 10 à 15 %.

On ne sait pas non plus si la fonctionnalité était insatisfaisante au point de justifier l'abandon du projet, ou si des adaptations auraient pu rendre le bâtiment suffisamment adéquat.

La seule certitude ouvertement avancée est que « le projet quoique réalisable, ne soulevait plus l'enthousiasme et la volonté de la réalisation s'était envolée ». Un manque d'enthousiasme et de volonté qui va apparemment coûter au moins un million aux contribuables romontois...

Les Verts attendent aujourd'hui un rapport détaillé sur les raisons et les causes qui ont mené à l'échec coûteux de ce projet. Il ne s'agit pas de trouver des coupables et de les blâmer mais bien de s'assurer que les mêmes erreurs ne seront pas commises à nouveau.

D'autre part, Les Verts attendent des informations sur le nouveau projet d'école que le Conseil communal a lancé. Ils souhaitent en particulier savoir comment le Conseil communal compte réduire les coûts du nouveau projet au vu des montants annoncés dans la planification financière sans porter atteinte à la qualité architecturale et à la fonctionnalité du projet.

Les questions du Groupe Les Verts sont donc les suivantes :

- 1. Le Conseil communal remettra-t-il au Conseil général un rapport sur le projet ZELDA, de préférence élaboré par un Organisme indépendant ?*
- 2. Le Conseil communal informera-t-il dans les meilleurs délais le Conseil général des mesures qu'il a prises ou entend prendre pour réduire les coûts du nouveau projet d'école, tout en respectant sa fonctionnalité ?*
- 3. Quels sont les coûts engendrés par l'installation de containers à la Condémine ?*
- 4. Quels sont les coûts des parois qui ont été construites dans le bâtiment de la Ville pour couper la salle des maîtres en deux et pour ajouter une salle dans l'extrémité du couloir, au 2^e étage ?*
- 5. Quel est le montant des indemnités que la Commune devra verser au Bureau Bauart ?*
- 6. Quel a été le résultat de la comparaison avec l'école primaire d'Ursy ?*
- 7. Est-il question d'abandonner la double salle de gymnastique qui était prévue dans le premier projet ? Combien pesait-elle dans le projet pour qu'elle soit ainsi pointée du doigt ?*
- 8. Qu'est-il prévu concernant les actuels bâtiments de la Ville et de la Condémine et comment seront-ils intégrés dans le projet du nouveau bâtiment scolaire ? ».*

5.10 NOMBREUSES INTERVENTIONS DU GROUPE LES VERTS EN SEANCE DE CONSEIL GENERAL

INTERVENTION DE M. SEBASTIEN RODI, CONSEILLER GENERAL

« En passant de la table à langer à l'école primaire, après plusieurs années dans la menuiserie, je suis habitué aux sciures mais par pitié et par respect envers nos collègues, il n'y a pas besoin de faire plus de 10 mn de discours pour donner lieu à un accouchement de souris.

Ce serait sympathique de nous épargner vos avis moralisateurs et soporifiques. Il y a des renseignements qu'on peut prendre directement au niveau de la Commune pour éviter de mobiliser la place publique par des questions sans fin et sans queue ni tête ».

5.11 RAPPEL A L'INTENTION DE MME MASUR LUU

INTERVENTION DE MME CORINE HELFER, PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Au nom de la Commission financière, je souhaiterais également rappeler, à l'attention de Mme MASUR LUU, que ses demandes sont gourmandes en coûts et en temps. Il y a également lieu d'estimer ces coûts ».

5.12 INTERVENTIONS REGULIERES DU PARTI LES VERTS - CONSTAT

INTERVENTION DE M. ACHILLE DEILLON, CONSEILLER GENERAL

« J'entends à nouveau ce soir beaucoup de demandes en provenance du Groupe Les Verts. Je ne comprends pas que ces questions d'importance mineure arrivent en séance du Conseil général alors que Les Verts ont maintenant un représentant au sein de l'Exécutif.

Dans les autres Partis politiques, beaucoup de questions mineures sont traitées en interne.

Je vous propose donc, à l'avenir, de synthétiser vos questions sur les choses essentielles ».

CONCLUSIONS DE MME CHRISTINE VALLELIAN, PRESIDENTE

«Ce soir, il y a eu de belles couleurs dans nos dialogues. Continuons sur cette lancée. Le brouillard, la neige ne nous effrayeront pas.

Allons sortir nos pulls douille, nos chaussons rembourrés et dirigeons nous sereinement dans cette saison.

Notre prochaine assemblée aura lieu le jeudi 14 décembre. Avant celle-là, n'oubliez pas la visite de St-Nicolas dans la cour du Château les 7-8-9 décembre.

Belle fin de soirée et bonne rentrée ».

« *Applaudissements.* »

La Présidente

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

Christine VALLELIAN



Yves BARD

Romont, octobre 2017/YB/hp

■ Annexe

1. Planification financière : rapport Société fiduciaire BDO

ANALYSE FINANCIERE

Commune de Romont

NICOLAS METRAUX

RESPONSABLE DU CENTRE DE COMPÉTENCE

ANALYSE FINANCIÈRE

Epuration des comptes de fonctionnement

RESUME EPURATION

Fonctionnement	2012		2013		2014		2015		2016	
	Dépenses	Recettes								
= Comptes de fonctionnement	30'370'122	31'760'154	23'135'414	23'271'098	24'644'160	24'896'437	30'013'446	30'252'849	24'050'718	26'140'723
- Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges et produits uniques	6'624	0	0	0	0	0	0	0	0	16'400
- Amortissements supplémentaires	3'252'070	83'068	1'747'180	100'546	3'146'554	419'503	5'734'508	503'686	1'799'574	181'884
- Opération sur les réserves	6'477'404	1'398'503	18'014	646'634	2'155	1'620'797	2'003'178	2'382'409	27'119	158'407
- Imputations internes	329'230	329'230	321'430	321'430	247'133	247'133	222'299	222'299	230'875	230'875
- Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Correctif des recettes fiscales	0	800'165	0	604'154	0	1'283'612	0	-2'067'558	0	-201'699
- Gains comptables	0	8'845'680	0	0	0	0	0	0	0	1'519'500
- Domaines PE	228'472	0	235'346	2'137	428'427	2'137	530'844	3'205	231'756	2'137
- Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SERVICE DES EAUX	746'683	1'059'187	767'017	1'044'359	680'014	1'052'593	787'934	1'204'296	888'016	1'100'694
- EPURATION	547'292	692'697	567'086	699'750	632'810	677'598	627'740	711'859	690'986	700'733
- ORDURES MENAGERES	567'895	536'209	565'322	537'348	557'082	566'006	549'921	577'080	565'590	572'783
= Comptes de fonctionnement épurés	18'214'452	19'615'745	18'914'019	20'523'048	18'949'985	21'594'283	19'557'022	22'580'458	19'616'802	21'455'610

ANALYSE FINANCIÈRE

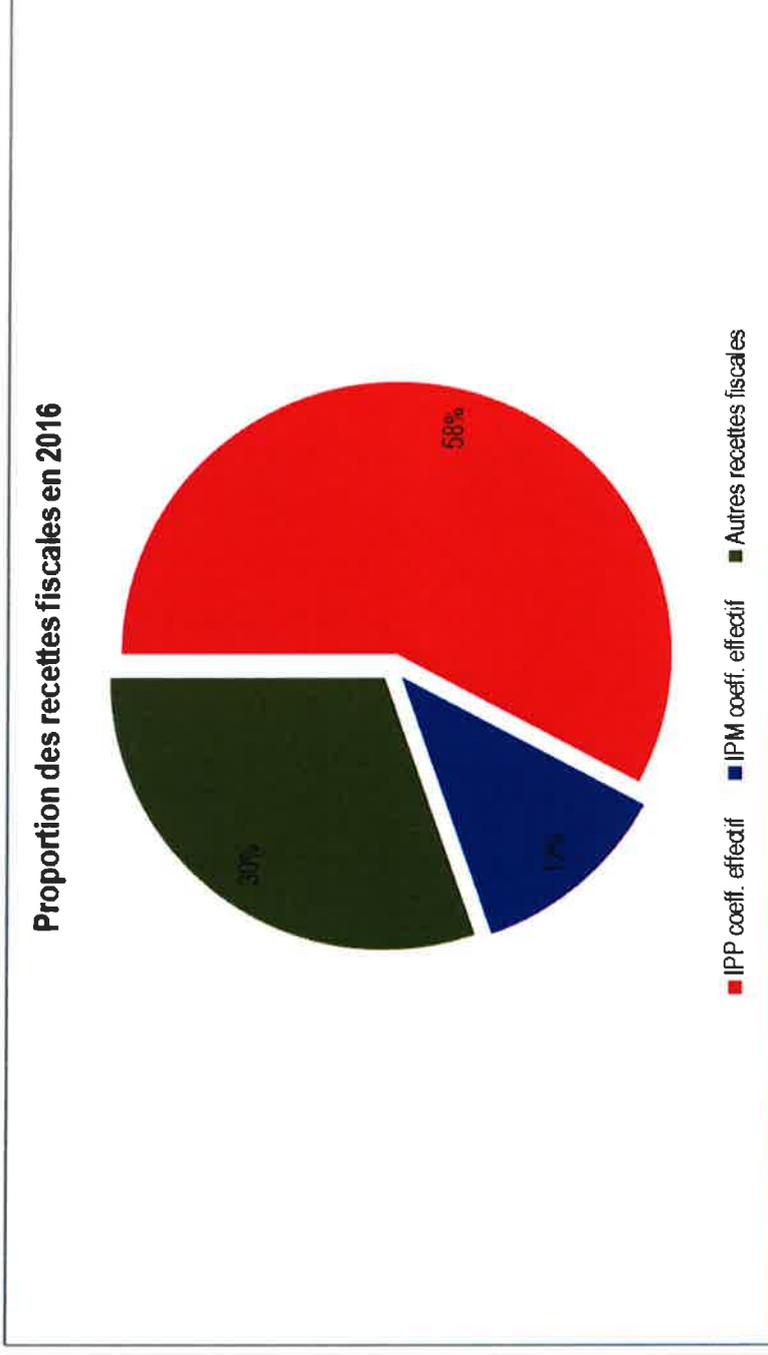
Euration des comptes de fonctionnement

Il s'agit principalement de supprimer des écritures purement comptables que la commune a réalisées dans un souci de gestion ou pour la répartition de certains coûts. D'une manière générale, l'entier de l'analyse du passé ainsi que la projection portent sur les dépenses et les recettes de la commune et non sur ses charges et ses produits. Ces éléments comptables sont principalement des opérations sur les réserves, etc.

La différence est essentielle à comprendre. Il n'est pas possible d'analyser ou de projeter des charges et des produits qui font l'objet d'écritures strictement comptables, notamment de clôture de comptes, comme par exemple les attributions ou les prélèvements aux réserves affectées dans les domaines liés à l'environnement. Dans ces domaines, l'équilibre des comptes passe par une écriture comptable à la fin de l'exercice, mais n'assure en rien un taux de couverture des dépenses par les recettes. De même, les réserves affectées figurant au bilan ne sont pas forcément constituées et se confondent dans un ensemble d'actifs. Ce type d'écritures doit donc être éliminé des comptes, afin d'obtenir une vision claire et précise de la situation réelle de la commune.

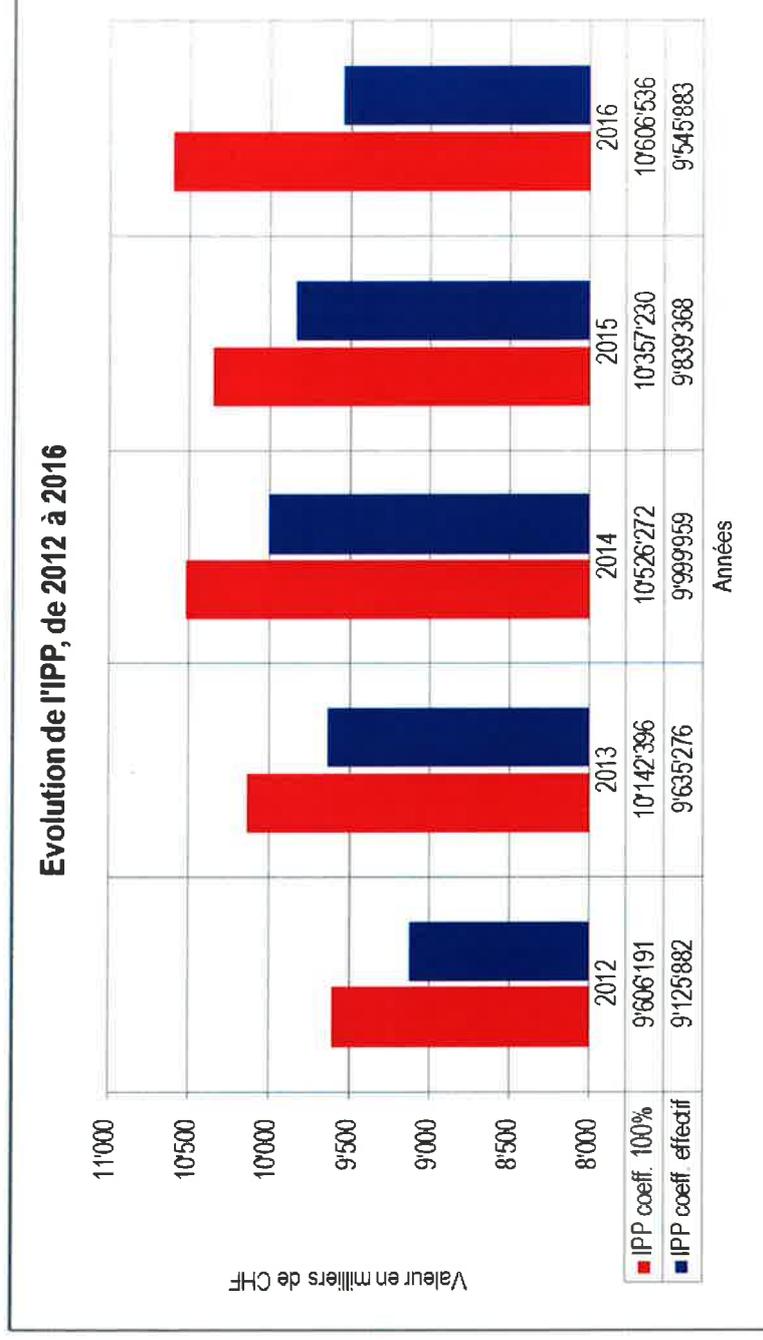
ANALYSE FINANCIÈRE

Population et contribuables



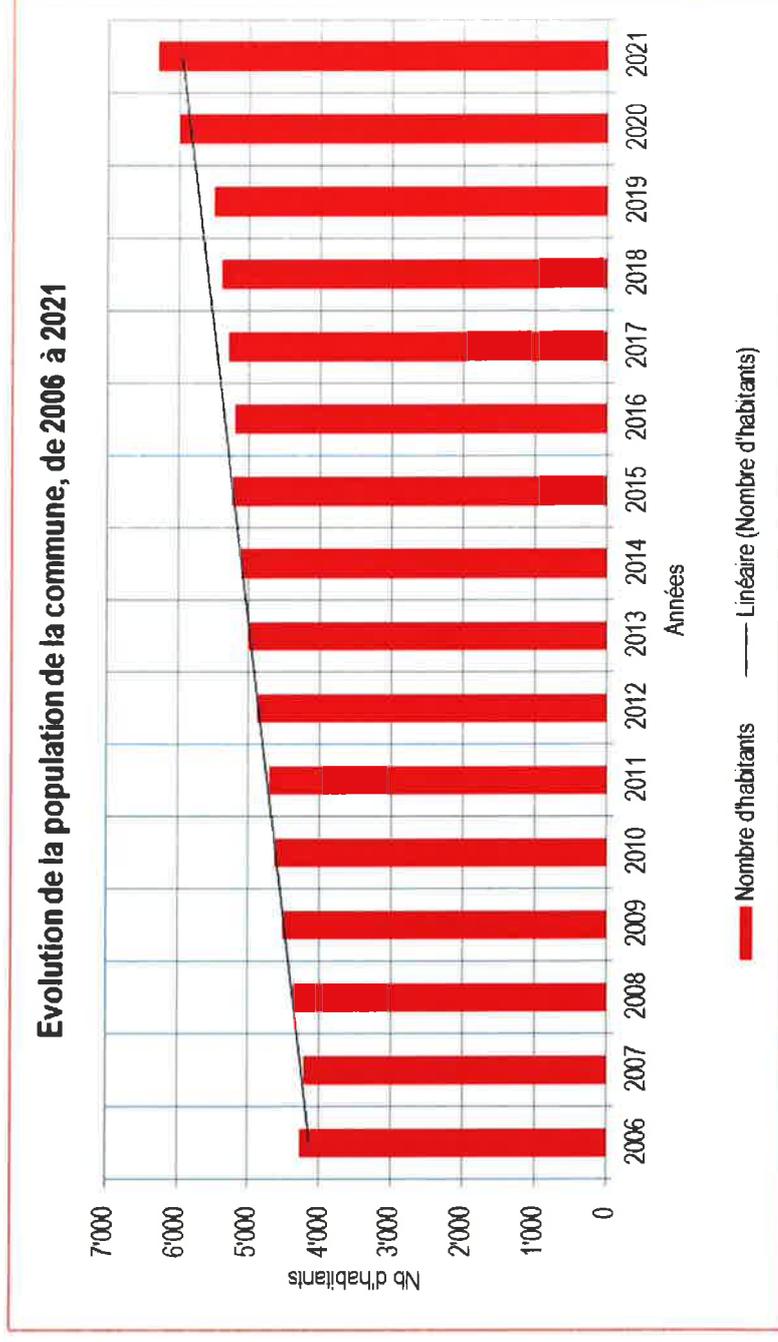
ANALYSE FINANCIÈRE

Population et contribuables



ANALYSE FINANCIÈRE

Population et contribuables



ANALYSE FINANCIÈRE

Population et contribuables

Designation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population	4887	5012	5117	5237	5216	5300	5400	5500	6000	6300
Contribuables PP	2572	2649	2848	2898	2849	2895	2949	3004	3277	3441
Coefficient	95.00	95.00	95.00	95.00	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00
Taux d'intérêt planifié	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%	1.80%
Taux d'inflation (selon OFS)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Recettes fiscales	15'195'543	15'740'528	16'714'928	17'500'521	16'514'204	16'413'995	16'668'250	16'926'276	16'634'781	17'175'643
Recettes IPP	9'125'882	9'635'276	9'999'959	9'839'368	9'545'883	9'640'312	9'843'763	10'055'741	10'790'165	11'279'160
Recettes IPM	2'117'424	2'003'577	2'478'694	2'483'314	1'955'860	1'917'403	1'920'311	1'917'985	843'208	845'727
Autres recettes fiscales	3'952'237	4'101'675	4'236'275	5'177'838	5'012'461	4'856'280	4'904'176	4'962'550	5'001'409	5'060'756
CONTRIBUTIONS IMMOBILIÈRES	1'815'859	1'924'511	1'997'805	2'957'412	2'594'047	2'541'586	2'567'001	2'592'671	2'618'598	2'644'784
IMPOTS A LA SOURCE	583'679	699'194	792'831	634'108	700'230	716'147	723'309	730'542	737'847	745'225
IMPOTS SUR LES PRESTATIONS EN CAPITAL	243'492	255'980	197'291	136'562	184'592	174'543	176'288	178'051	179'832	181'630
IMPOTS - IMMEUBLES DES SOCIÉTÉS	104	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMPOTS - GAINS IMMOBILIÈRES	179'700	246'245	133'234	248'171	529'660	306'725	309'792	312'890	316'019	319'179
IMPOTS - MUTATIONS IMMOBILIÈRES	578'349	393'671	620'359	644'182	531'370	604'623	610'670	616'776	622'944	629'173
IMPOTS - SUCCÈS & DONATIONS	13'166	15'088	50'031	87'472	575	48'693	48'693	48'693	48'693	48'693
IMPOTS - CHIENS	16'359	16'445	15'504	17'252	16'872	16'543	16'543	16'543	16'543	16'543
IMPOTS SUR LES APPAREILS DE JEUX	1'920	1'890	1'343	1'460	1'600	1'468	1'468	1'468	1'468	1'468
INTÉRÊTS COMPENSATOIRES & DE RETARD	79'373	92'152	75'865	105'507	102'863	95'692	96'649	97'616	98'592	99'578
PART. A L'IMPOT SUR LES VÉHICULES	440'217	456'500	344'012	345'712	350'654	350'260	353'763	357'301	360'874	364'482



ANALYSE FINANCIÈRE

Population et contribuables

Selon les perspectives de développement futur en matière de croissance démographique, en fonction de l'inventaire des nouvelles constructions, la population devrait évoluer selon les tableaux présentés ci-avant.

Bien sûr, chaque année, ces hypothèses devront être confrontées à la réalité et corrigées en conséquence. Toutefois, nous considérons la planification de la population réalisée par la commune comme réaliste d'un point de vue de sa croissance

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (MNA, MNAPE, CF, SF)

SITUATION GENERALE										
MNA - MNAPE - CF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	19'615'745	20'523'048	21'594'283	22'580'458	21'455'610	21'410'707	21'825'574	22'040'272	21'819'103	22'128'657
Dépenses + amort. obl.	18'214'452	18'914'019	18'949'985	19'557'022	19'616'802	20'849'805	21'412'596	22'438'498	23'714'395	25'625'737
MNA	1'401'293	1'609'028	2'644'299	3'023'436	1'838'807	560'902	412'978	-398'226	-1'895'291	-3'497'081
Solde PE	426'223	382'033	426'290	527'639	229'619	211'950	-140'474	-419'648	-818'065	-1'085'102
MNAPE	1'827'516	1'991'061	3'070'589	3'551'076	2'068'427	772'852	272'505	-817'874	-2'713'356	-4'582'182
Amortissements obligatoires	592'703	612'629	135'734	135'734	149'328	265'528	558'081	870'081	1'461'690	2'863'690
CF	2'420'219	2'603'690	3'206'323	3'686'810	2'217'755	1'038'380	830'586	52'207	-1'251'666	-1'718'492
Investissements nets	4'819'050	-2'942'314	-2'916'125	-6'634'695	-3'495'459	-8'534'038	-17'980'000	-19'690'000	-14'850'000	-3'100'000
SF	7'239'269	-338'624	290'198	-2'947'885	-1'277'704	-7'495'658	-17'149'414	-19'637'793	-16'101'666	-4'818'492

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (MNA, MNAPE, CF, SF)

MNA: Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements et de nouvelles prestations, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Celui de la **MNAPE** est identique à la différence près qu'il intègre les comptes soumis au principe d'équivalence, qui sont omis dans le calcul de la MNA.

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (MNA, MNAPE, CF, SF)

CF : A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée. Il s'agit donc de la différence des flux financiers (sans les éléments extraordinaires).

SP : Une variante plus souple de résultat peut être obtenue en ajoutant les intérêts au Cash-flow. Il s'agit du Solde primaire (ou Flux de liquidité avant rémunération des bailleurs de fonds). Etant donné que les contraintes en matière de gestion des charges financières inhérentes à la commune ne sont pas prises en considération dans ce concept de résultat, le Solde primaire est utilisé pour le calcul de la capacité d'endettement. Dans cette optique, il représente les moyens financiers à disposition de la commune pour payer les intérêts passifs et rembourser les emprunts.



ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (MNA, MNAPE, CF, SF)

MNA = Recettes - Dépenses - Amort. comptables obl.

CF = MNA + Amortissements comptables obligatoires

Solde primaire = CF + Intérêts passifs

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Domaines soumis au principe d'équivalence)

SERVICE DES EAUX

Designation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	1'059'187	1'044'359	1'052'593	1'204'296	1'100'694	1'059'000	1'060'434	1'061'871	1'063'309	1'064'749
Total des dépenses + amort. compt.	746'683	767'017	680'014	787'934	888'016	867'000	986'388	1'129'638	1'290'517	1'458'395
TAUX DE COUVERTURE	142%	136%	155%	153%	124%	122%	108%	94%	82%	73%

EPURATION

Designation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	692'697	699'750	677'598	711'859	700'733	979'650	1'122'081	1'285'219	1'472'076	1'686'100
Total des dépenses + amort. compt.	547'292	567'086	632'810	627'740	690'986	979'650	1'360'451	1'664'956	2'094'904	2'413'754
TAUX DE COUVERTURE	127%	123%	107%	113%	101%	100%	82%	77%	70%	70%

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Domaines soumis au principe d'équivalence)

ORDURES MENAGERES

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	536'209	537'348	566'006	577'080	572'783	587'194	597'338	607'657	618'154	628'833
Total des dépenses + amort. compt.	567'895	565'322	557'082	549'921	565'590	567'244	573'488	579'801	586'183	592'635
TAUX DE COUVERTURE	94%	95%	102%	105%	101%	104%	104%	105%	105%	106%

TOTAL

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	2'288'093	2'281'458	2'296'197	2'493'235	2'374'211	2'625'844	2'779'853	2'954'747	3'153'539	3'379'682
Total des dépenses + amort. compt.	1'861'870	1'899'425	1'869'906	1'965'595	2'144'592	2'413'894	2'920'327	3'374'395	3'971'604	4'464'783
TAUX DE COUVERTURE	426'223	382'033	426'290	527'639	229'619	211'950	-140'474	-419'648	-818'065	-1'085'102

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Domaines soumis au principe d'équivalence)

La distribution de l'eau potable, tout comme l'évacuation des eaux usées, son épuration ou l'enlèvement des déchets, sont soumis au principe d'équivalence qui, en pratique, est connu sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité. Toutes ces dénominations visent le même objectif : que le coût de service public offert soit supporté par ses utilisateurs.

En d'autres termes, il s'agit de restituer certains principes du "marché" dans la gestion des finances publiques locales, en établissant un rapport direct entre les personnes qui bénéficient du service et ceux qui le paient. Le prix, sous forme de taxe ou de contributions causales, doit permettre de couvrir l'entier des coûts de production (fonctionnement et investissements) du service concerné (taux de couverture à 100%).

ANALYSE FINANCIÈRE

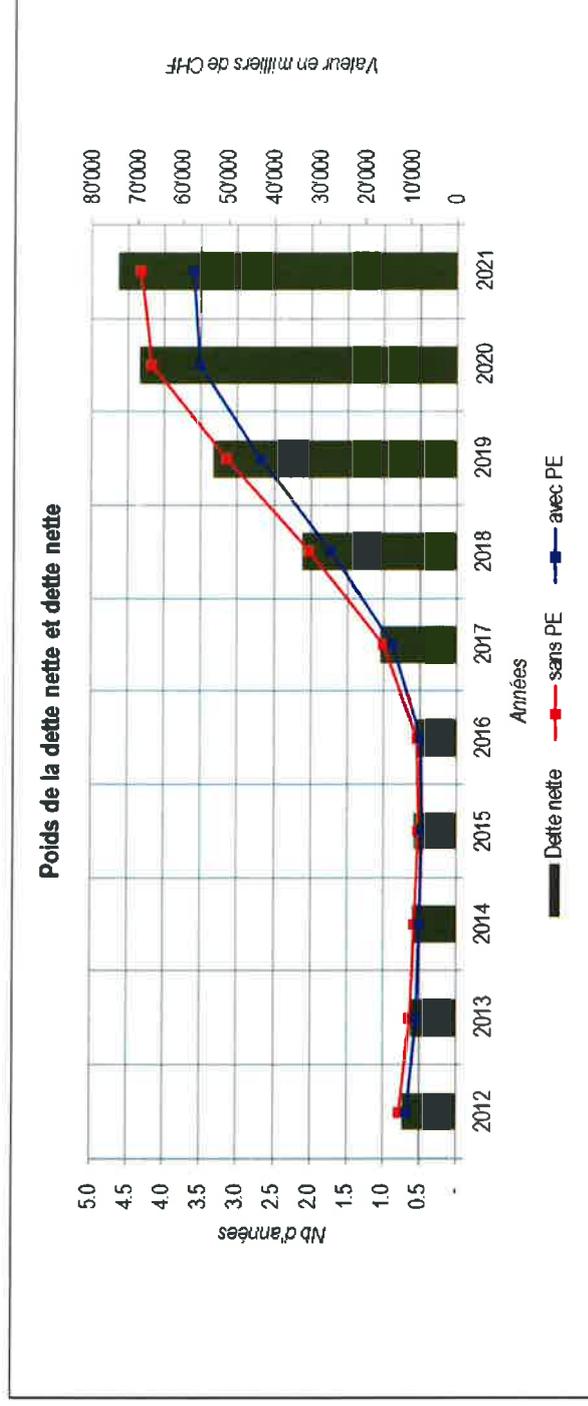
Présentation des résultats (Patrimoine et endettement)

ENDETTEMENT

Designation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement brut (EB)	11759'600	9'845'976	9'579'343	9'312'709	9'046'076	16'641'734	33'691'148	53'328'941	69'430'607	74'249'099
Endettement net (EN)	11759'600	9'845'976	9'579'343	9'312'709	9'046'076	16'541'734	33'691'148	53'328'941	69'430'607	74'249'099
Taux d'accroissement EB	0.00%	-16.27%	-2.71%	-2.78%	-2.86%	83.97%	102.45%	58.29%	30.19%	6.94%
Taux d'accroissement EN	0.00%	-16.27%	-2.71%	-2.78%	-2.86%	82.86%	103.67%	58.29%	30.19%	6.94%
EN par contribuable	4'572	3'717	3'364	3'213	3'175	5'715	11'424	17'753	21'188	21'579
Taux d'accroissement EN par contribuable	0.00%	-18.71%	-9.51%	-4.46%	-1.18%	79.96%	99.90%	55.41%	19.34%	1.85%

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Patrimoine et endettement)



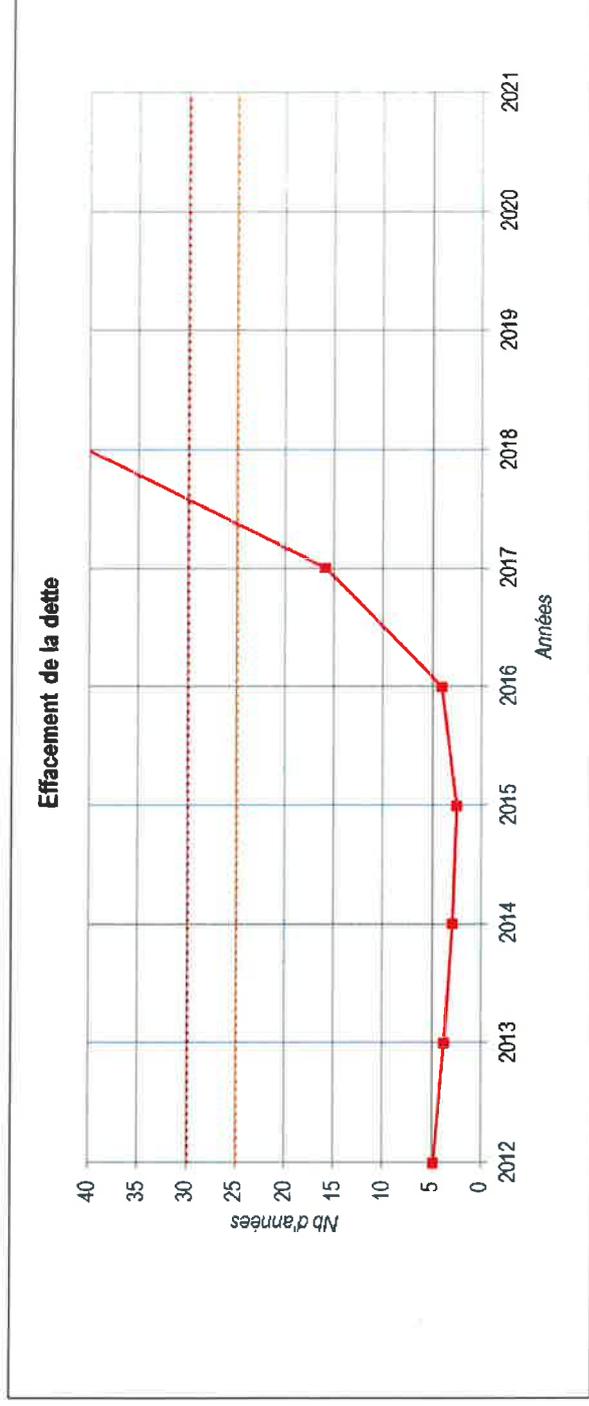
ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Patrimoine et endettement)

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à **2.5 est signe d'un endettement conséquent**.

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Patrimoine et endettement)



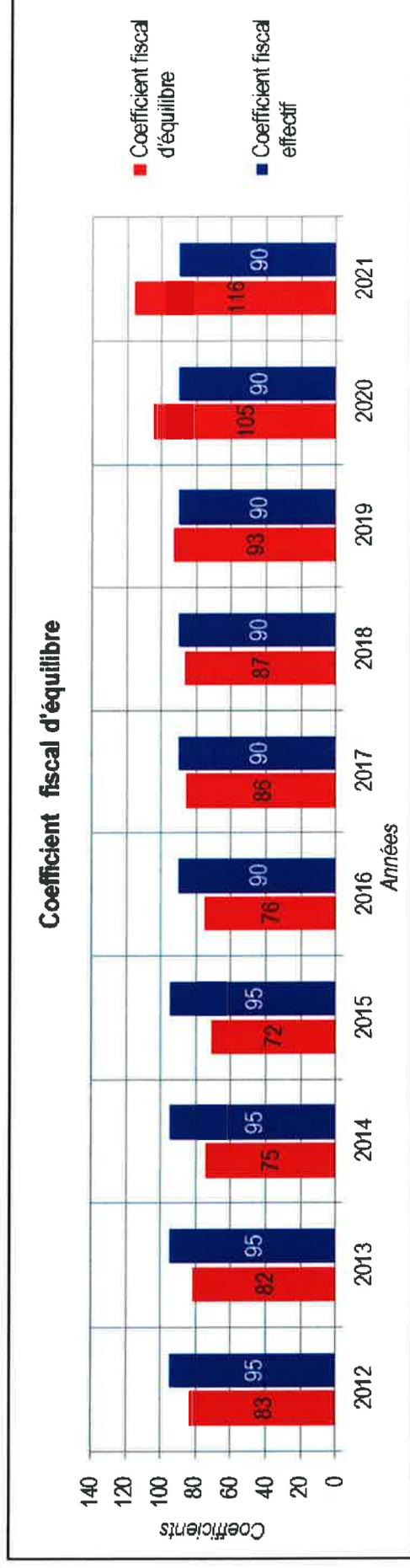
ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Patrimoine et endettement)

L'Effacement de la dette est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash-flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité si la totalité du Cash-flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash-flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif (pour autant que le montant de la dette soit positif) et que la commune devrait déjà emprunter et/ou prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Marge de manoeuvre)





ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Marge de manoeuvre)

La marge de manoeuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est uniquement la marge de manoeuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manoeuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Marge de manoeuvre)

La comparaison entre le coefficient fiscal (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) d'équilibre du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manoeuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.



ANALYSE FINANCIÈRE

Présentation des résultats (Marge de manoeuvre)

L'évolution de la capacité économique d'endettement permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements) ont évolué dans le passé. Par contre, l'écart à la capacité économique d'endettement présente le potentiel encore non exploité, pour les années à venir; des moyens financiers qui pourront être mis à disposition, si nécessaire, afin de supporter le service de la dette.

Merci de votre attention

JACQUES BLANC

PARTNER

NICOLAS METRAUX

RESPONSABLE DU CENTRE DE COMPÉTENCE

**CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch**

